



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DU

04 janvier 2010

POLE EDUCATION ET FORMATION

Arrêté n° 09-1814 du 4 décembre 2009: composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lyon siégeant en formation contentieuse et disciplinaire

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site internet :
<http://www.rhone.pref.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - <http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>

Arrêté n° 09-1814 du 4 décembre 2009

Objet : composition CAEN siégeant en formation contentieuse et disciplinaire.

Article 1^{er} : Le conseil de l'Education nationale de l'académie de Lyon siégeant en formation contentieuse et disciplinaire, présidé par le Recteur de l'Académie de Lyon, comprend :

I Au titre des personnes désignées par l'Etat :

M. Hugues FULCHIRON, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Mme Marilynne REMER, Inspectrice d'académie adjointe à l'Inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'Education nationale du Rhône,
M. Christian GOUJET, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional chargé de l'enseignement technique,
M. Jean-Paul PETINARAKIS, Inspecteur de l'Education nationale.

II Au titre des représentants des personnels de l'enseignement public du premier et du second degré :

M. Jean-Louis PEREZ - professeur certifié - FSU,
M. René PASINI - professeur de lycée professionnel - FSU,
Mme Catherine HAMELIN - professeur de lycée professionnel - UNSA,
M. Stéphane BOCHARD - professeur de lycée professionnel - CGT.

III Au titre des représentants des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat :

M. Dominique SIMONET - professeur certifié - SEPR-CFDT,
Mme Isabelle DUMAS - professeur - SPELC,
Mme Jacqueline LACAILLE - professeur certifié - SNEC-CFTC.

IV Au titre de représentant des personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

M. Luc VEZIN, Directeur de l'école OMBROSA.

V Sont adjoints au recteur, en tant que de besoin :

Mme Annick RIVET, Vice-Recteur des Facultés Catholiques de Lyon, lorsque le conseil exerce des compétences relatives à l'enseignement supérieur,
M. Patrice GAILLARD, délégué académique à l'enseignement technologique, lorsque le conseil exerce des compétences relatives aux centres de formation des apprentis.

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui abroge l'arrêté n°2009-1179 du 2 septembre 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH.
